

6°. *L'ordre religieux est un ordre de sainteté. Les vœux qu'on y fait, sont fondés sur les conseils de la perfection évangélique.*

7°. *Tout chrétien est dans l'obligation la plus étroite de remplir les devoirs de bon & fidele citoyen, & peut faire serment d'observer les loix de l'Etat, en tant qu'elles ne sont point contraires aux objets qui concernent essentiellement la Religion, & l'autorité spirituelle que Dieu a confiée à son Eglise.*

„ De ces principes exacts, qui doivent vous
 „ guider dans la route incertaine, au milieu
 „ de la tempête, concluons, M. T. C. F.,
 „ que le pouvoir spirituel qu'exercent les pasteurs, vient radicalement de la mission de
 „ Jesus-Christ : que cette mission ne peut
 „ être donnée, fixée, déterminée, bornée,
 „ que par l'Eglise, seule héritière de l'autorité de Jesus-Christ : que ce n'est pas au
 „ nom des puissances du siècle, que les pasteurs exercent le pouvoir de lier & de délier, quels que soient les décrets des hommes; qu'un nouvel évêque élu & tenant
 „ sa mission de la puissance laïque, ne fera
 „ jamais qu'un fantôme d'évêque. „

Ce que dit ensuite le cardinal-évêque sur le vrai pouvoir des princes & sur le faux pouvoir qu'ils s'arrogent, n'est pas moins précis.
 „ Mais, demandera-t-on, les princes temporels
 „ ne doivent-ils donc influer en rien sur les
 „ matieres religieuses? Sont-ils absolument sans
 „ pouvoir dans l'Eglise? Non. „ Ils doivent,
 „ dit saint Augustin, protéger l'Eglise, & non